



Centraide
Régions centre-ouest
du Québec

AU CŒUR DE NOS COMMUNAUTÉS
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC •
CENTRE-DU-QUÉBEC • HAUTES-LAURENTIDES •
LANAUDIÈRE • MAURICIE • SUD-OUEST DU QUÉBEC

Fonds Projet jeunesse

accordé par la Fondation Lucie et André Chagnon

Mise en contexte

Le contexte actuel de la Covid-19 et de fermeture des écoles multiplie les risques associés à l'isolement et à la marginalisation des jeunes, notamment le risque de décrochage scolaire. L'écart se creuse entre les jeunes qui ont accès aux outils, qui possèdent les aptitudes et qui ont la motivation (accompagnement d'un adulte, capacité à se projeter vers l'avenir) pour poursuivre leurs apprentissages. La situation actuelle accroît la vulnérabilité des jeunes, plus particulièrement de ceux qui éprouvaient déjà des difficultés tant sur le plan personnel que scolaire.

La difficulté des organismes communautaires à rejoindre les jeunes en situation de confinement combinées à un faible accès aux technologies de l'information pour les organismes et pour certaines familles vulnérables, nécessite une action urgente et coordonnée afin de s'assurer que les jeunes du Québec puissent recevoir le soutien pédagogique et psychosocial dont ils ont besoin et accéder aux outils (incluant les trousseaux pédagogiques fournies par le Ministère de l'Éducation).

Le réseau des Centraide du Québec est en contact avec l'écosystème des organisations jeunesse et est en mesure de saisir les besoins et d'apporter rapidement un appui aux organismes qui rejoignent les jeunes sur leur territoire.



Foire aux questions

- 1) Quels types d'organismes peuvent recevoir des fonds ?
 - Tout organisme communautaire pouvant répondre aux objectifs du projet
 - Les organismes reconnus par Centraide, mais pas exclusivement
 - Importance d'être ouvert à des organismes au-delà du réseau qui peuvent répondre aux objectifs du projet

- 2) Quels jeunes sont visés par le projet ?
 - Jeunes du primaire et secondaire (ou ayant décrochés) en situation d'isolement, de marginalisation ou de vulnérabilité.
 - L'important est de répondre aux besoins locaux urgents. Le projet mise sur l'expertise locale des Centraide.

- 3) Est-ce que l'organisme qui dépose une demande doit démontrer que celle-ci engendre des coûts additionnels pour l'organisme?
 - L'important est la démonstration du besoin financier pour répondre aux objectifs du projet (que ce soit via une adaptation des services existants, un volume accru de travail ou même à cause d'une perte de revenus qui empêche de rejoindre adéquatement les jeunes). Le principe de ne pas dédoubler du financement pour les mêmes postes budgétaires (ou de plusieurs sources) devrait être respecté.



- 4) Les besoins d'équipement TI sont-ils admissibles comme dépenses dans les fonds octroyés aux organismes?
- Oui, les outils TI pour permettre aux organismes de répondre aux objectifs du projet sont des dépenses admissibles. Rappelons qu'il s'agit d'un projet d'intervention d'abord; le numérique est en appui aux objectifs d'intervention.
 - Les équipements pour les jeunes et leurs familles ne sont pas admissibles sauf en cas de prêt de l'organisme (matériel demeurant la propriété de l'organisme).
 - Le MEES et les commissions scolaires sont à déployer un plan pour équiper les jeunes. Centraide du Grand Montréal et la Fondation Chagnon discutent avec des entreprises Telcos pour faciliter le branchement internet des familles vulnérables.
 - La coordination de ce volet complémentaire pourra outiller les Centraide sur les outils et programmes existants pour les jeunes et leurs familles : OPEQ, programmes des commissions scolaires, familles branchées, etc.
- 5) Pouvons-nous garder les fonds pour plus tard (Ex. rentrée scolaire en septembre)?
- Non, il s'agit d'un fonds d'urgence pour agir auprès des jeunes le plus rapidement possible.
 - La date limite pour que les organismes nous remettent le rapport d'utilisation des fonds est le 30 septembre.
- 6) Pouvons-nous soutenir un organisme qui n'a pas de numéro de charité?
- Dans certains cas seulement. À discuter avec le conseiller de Centraide.
- 7) Quelle est la reddition de comptes attendue?
- Chaque Centraide devra remettre un bilan financier en lien avec l'utilisation des fonds versés par la Fondation et un bref rapport d'activités comprenant les apprentissages faits au cours du projet (par ex. en quoi le soutien a permis de rejoindre les jeunes et de les soutenir, quelles difficultés ont été rencontrées, quelles leçons à tirer de l'expérience), au plus tard au 15 octobre 2020. Les organismes devront donc fournir les données requises.
 - Bien que ces informations de nature qualitative soient celles attendues par la Fondation, il serait pertinent pour les Centraide d'avoir le nombre de jeunes desservis et le type de services offerts à des fins de communication.